

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

Lettre du Département des Risques Professionnels

CRAM Aquitaine

[Risque]

Ne prenez pas les à la légère

L'accident de la route, en trajet ou en mission, est le premier risque professionnel. C'est aussi le plus grave. Il concerne tous les véhicules utilisés dans le cadre de l'entreprise, notamment les Véhicules Utilitaires Légers (VUL)*. Comme tous les véhicules à usage professionnel, ces derniers doivent être pourvus de systèmes de sécurité. Or, contrairement aux Véhicules Légers (VL), ils sont souvent sous-équipés. Une récente étude a permis de mieux connaître le parc des VUL en entreprise et mieux évaluer les risques liés à leur usage. Bilan : il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la prévention...

Encouru par les salariés en mission, le risque routier fait partie intégrante des risques professionnels et l'entreprise a l'obligation d'agir. Pourtant, 34,4 % des entreprises n'ont pas intégré ce risque dans leur document unique. Premier mauvais point pour les VUL, l'enquête met en lumière d'autres tendances, aussi préoccupantes...

Entretien : peut mieux faire

Une grande majorité de conducteurs (79 %) procède régulièrement à un relevé visuel des défauts apparents, mais ils sont seulement 24,5 % à formaliser ces informations dans le carnet de suivi de l'entretien du véhicule. Cela semble d'autant plus nécessaire que dans 50 % des cas, le conducteur unique n'est pas la règle. Un carnet pour deux, c'est la moindre des choses... et un carnet de suivi dûment rempli, c'est un impératif ! Il permet d'instaurer une traçabilité maximale et d'éviter la perte d'information entre les conducteurs.

Niveau d'équipement : en progrès, mais encore insuffisant

Certains équipements dits de sécurité sont moins présents sur les VUL que sur les véhicules de tourisme. 42,3 % des véhicules considérés n'ont pas d'airbag conducteur et 90 % ne disposent pas d'airbag passager. L'ABS est absent sur 65 % des véhicules tandis que les limiteurs ou régulateurs de vitesse semblent être un luxe inabordable : 95,9 % des véhicules de plus de 4 ans en sont dépourvus !

Même si le niveau d'équipement de sécurité augmente sur les véhicules les plus récents, l'écart entre un VUL et un VL reste important. Pire : dans certaines entreprises, le commercial bénéficie d'un véhicule bien équipé alors que le technicien SAV écope d'un chariot néolithique ! Pourtant, un VUL est un

outil de travail et chaque employé a droit au même niveau de prévention.

Au moment de l'achat ou de la location d'un VUL, il est donc important de s'assurer qu'il est au moins doté des équipements de sécurité suivants : airbag conducteur, airbag passager, ABS et ESP.

Vérification de la charge : manque d'attention évident

65 % des conducteurs connaissent la charge utile de leur véhicule, mais beaucoup moins les procédures permettant d'évaluer la charge transportée (17%). Le risque de surcharge est réel ! Pour conduire un VUL en toute sécurité, il est important de veiller à ne pas dépasser le poids total autorisé en charge (PTAC ou PTC). Avant que le montage en série d'un témoin automatique de surcharge soit imposé au niveau national, il est souhaitable que tous les conducteurs soient conscients des risques encourus par un surpoids : déséquilibre du véhicule, perte d'adhérence, baisse de la capacité de freinage. Vous pensiez gagner du temps en chargeant votre véhicule au maximum ? Mauvais calcul : en cas d'accident, vous aurez tout perdu, votre temps, votre cargaison... et peut être davantage.



En cas d'accident en choc frontal, un VUL non équipé d'une cloison séparatrice peut devenir extrêmement dangereux pour les passagers.

Aménagement intérieur et arrimage des charges : besoin d'adaptation

80 % des véhicules sont équipés d'une cloison séparatrice entre la cabine et la zone arrière de chargement. Cependant, on ne sait pas si cette séparation est adaptée ou non à la charge transportée. Dans tous les cas, conducteur et passager doivent être séparés des charges transportées. En effet, une caisse à outil mal fixée à l'arrière d'un véhicule représente, en cas de collision frontale, un projectile comparable à la chute



Dans 79,5 % des cas, aucun mode d'arrimage n'est en place.



d'une enclume qui tomberait de 20 m de haut. Ça fait réfléchir...

L'aménagement intérieur du véhicule et l'arrimage sont tout aussi importants : 39 % des conducteurs utilisent un véhicule aménagé (casiers de rangement, tiroirs) ; 50,2 % des véhicules sont équipés d'un système d'arrimage, mais dans 79,5 % des cas, aucun mode opératoire d'arrimage n'a été mis en place. C'est très insuffisant !

Alors que faire ? L'INRS travaille à la définition de standards d'équipement. En attendant, les entreprises doivent compléter l'effort de formation et d'information des conducteurs à l'usage rationnel des VUL... Ils sont si vul-nérables.

*inférieurs à 3,5 tonnes, poids total en charge, conduits avec le seul permis B de la voiture particulière à la camionnette.

[Trophée entreprise et sécurité routière]

Une association aquitaine sur le podium

L'ADAPEI 64 (Association Des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés des Pyrénées-Atlantiques) a été récompensée pour ses actions sur le risque routier au travail. Cette association, basée à Pau, s'est vue remettre le deuxième prix "Entreprise et sécurité routière" le 1^{er} juin 2006, par le ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Dominique Perben a félicité toute l'équipe (direction, CHSCT et salariés) pour son engagement dans une démarche globale et innovante de prévention du risque routier (mission, trajets et public jeune accueilli). A noter : le déploiement du "post permis professionnel", une expérimentation vraiment originale et un exemple de prévention qui lie intelligemment conduite et travail.

» PLUS D'INFOS

- > Les résultats de l'enquête sont disponibles sur www.risquesprofessionnels.ameli.fr
- > Laissez-vous guider dans la démarche d'évaluation du risque routier sur le site www.cram-aquitaine.fr (un dossier est consacré au risque routier).
- > Le numéro de mars 2006 du journal "Travail et sécurité" est consacré aux VUL. Dossier complet et statistiques sont téléchargeables depuis le site www.travail-et-securite.fr

Quelques chiffres

Les VUL représentent la moitié du parc automobile des entreprises.
La moyenne d'âge du parc est de 8,6 ans. Elle était de 7,5 ans il y a 5 ans.
3 millions de VUL en circulation sont à usage professionnel.
1 million de VUL concerne les entreprises artisanales.

[Alerte]

De l'air !

Régulièrement, des accidents graves ou mortels surviennent lors d'interventions dans des espaces confinés (puits, fosses, réservoirs, cuves, silos...). Les risques d'asphyxie, d'intoxication ou d'explosion sont réels. Pourtant, l'entretien et la maintenance de ces espaces nécessitent la présence (au moins ponctuelle) d'opérateurs. L'alimentaire, l'industriel, la cosmétique, la chimie, le milieu viti-vinicole, l'assainissement, la chaudronnerie... beaucoup de secteurs professionnels sont concernés.

"Mon collègue a passé la tête par le trou d'homme situé en bas du réservoir de stockage d'azote gazeux pour vérifier son état intérieur. Je l'ai alors laissé pour aller chercher des outils. Quand je suis revenu, j'ai tout de suite compris que quelque chose clochait : il était dans la même position, à genoux au pied du réservoir, le haut du corps dans le trou d'homme. Il ne bougeait plus : j'ai compris qu'il était mort." De tels accidents ne sont pas rares. Comme le montre ce témoignage, il suffit de quelques secondes dans un espace confiné, avec un taux d'oxygène inférieur à 6 % pour que se produise l'irréversible. L'air que nous respirons est constitué pour les quatre cinquièmes d'azote, mais le cinquième d'oxygène fait toute la différence : c'est lui qui alimente nos cellules et nous maintient en vie.

Si la concentration en oxygène dans le sang est trop faible, le phénomène d'asphyxie se produit. En 10 à 12 secondes, on perd conscience et si de l'oxygène n'est pas fourni dans les 2 à 4 minutes, c'est la mort par arrêt cardiaque ! C'est ce qui est arrivé à la victime du témoignage : inconsciente, elle a été incapable de se porter secours elle-même et le cœur a lâché.

Espace confiné, intervention bien réglée

Pour être certains de ne pas répéter ce scénario, il est indispensable de prendre des mesures de prévention. D'abord en s'assurant que l'intervention dans l'espace est nécessaire, puis réalisable.



Danger risque d'asphyxie

Toute intervention dans ces espaces confinés se prépare. Il faut bien définir qui intervient, dans quelles conditions, en prenant quelles précautions.

Tous ces éléments doivent être rédigés dans une procédure de travail interne à l'entreprise ou dans le plan de prévention pour tous les prestataires extérieurs.

Il existe aussi des solutions techniques efficaces : une ventilation mécanique sera nécessaire pour obtenir une qualité d'air respirable, non explosive et non toxique. A mettre en place avant et pendant toute intervention...

C'est la zone...

Enfin, l'identification et la signalisation des zones à risques doivent être évidentes pour tous. Il existe un pictogramme mettant en scène le risque d'asphyxie, insuffisamment utilisé aujourd'hui.

En cas de doute sur la mesure de sécurité à prendre, ne manquons pas d'air : osons poser les vraies questions et favorisons le travail en équipe pour éviter d'agir en solo... Mais attention : un dedans, un dehors.

>>PLUS D'INFOS

- > L'ED 967 : "les espaces confinés", est téléchargeable gratuitement sur www.inrs.fr
- > L'ED 632 : "Pas de vie sans oxygène" à commander au service documentation de la CRAM (Tel. 05 56 11 64 46)

[Actu CRAM]

Préventica Sud-Ouest : étape à Toulouse.

Rendez-vous à Toulouse les 18 et 19 octobre prochains pour la 11^{ème} édition du salon Préventica, l'évènement de référence en matière de santé et de sécurité au travail. Ce salon permet à tous les acteurs de la santé et de la sécurité au travail de faire le point sur la maîtrise des risques professionnels et l'optimisation des conditions de travail. Chefs d'entreprise, responsables hygiène sécurité, médecins du travail, représentants de la fonction publique... Cette année, Préventica Sud-Ouest attend plus de 300 exposants, 5400 congressistes venus de la France entière, pour 90 conférences ! A ne pas manquer.



Les CRAM, partenaires majeurs de l'évènement

19 conférences seront animées par les CRAM Midi-Pyrénées, Aquitaine et Centre-Ouest dont 6 conférences plénières consacrées aux thèmes suivants : *Conception des lieux de travail / Cancres professionnels / Gestion du stress et de la souffrance au travail / Risque routier en entreprise / ILO OSH 2001 : outil de référence pour manager la santé et la sécurité / Facteurs humains et organisationnels de la sécurité.*

Rejoignez-les également sur le stand CRAM-INRS au cœur de l'espace Exposition.

>>PLUS D'INFOS

- > Où ? Au Parc des Expositions de Toulouse - Halls 1, 2 et 3
- > Quand ? De 8h30 à 18h30
- > Comment ? Entrée gratuite, accès strictement réservé aux professionnels. Inscription préalable obligatoire pour l'accès aux conférences.
- > Inscriptions et informations sur www.preventica.com

Vive la science !

Cap sciences accueille l'opération "Fête de la science" du 9 au 15 octobre, Hangar 20 à Bordeaux. Un stand sera consacré au PRSE, Plan Santé Environnement décliné régionalement pour mieux connaître, prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux facteurs environnementaux.

La CRAM Aquitaine, impliquée dans le déploiement du PRSE, sera également présente pour évoquer les risques professionnels, notamment l'amiante et les cancers professionnels.

[FAQ]

L'employeur peut-il forcer un employé à porter un t-shirt ?

Oui... tout comme il peut exiger qu'il porte un casque ou des gants pour se protéger. Sans t-shirt, on accentue les risques de projections (béton, produits divers), de griffures et de coups de soleil... Et puis se couvrir, c'est tout de même plus hygiénique ! Seulement, il est nécessaire d'avoir mentionné dans le règlement intérieur de l'entreprise que le port du T-shirt était obligatoire.

[Communication]

A l'affiche

Il n'y a pas que les grands couturiers qui lancent leurs nouveaux modèles. L'INRS aussi étoffe son catalogue d'affiches dernier cri. Couleurs, simplicité et sobriété des mises en scène ont été préférées pour ce millésime. Notre petite sélection CRAM contient des affiches généralistes (genre : "un accident, c'est vite arrivé !") et des messages plus ciblés ("Les gants jetables ne servent qu'une fois" ou "Régulièrement, tournez le dos à votre ordinateur"). Ça donne presque envie de faire la collection...

>>PLUS D'INFOS

- > Vos affiches sont disponibles auprès du service documentation au 05 56 11 64 36. Vous pouvez aussi consulter le catalogue complet des affiches (ED 390) sur le site www.inrs.fr